Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260122-2026_04-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/04

Date de convocation :
16 janvier 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*13*
Présents :	*9*
Absents représentés :	*3*
Absent non excusé :	*1*

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 22 janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIENT ABSENTES REPRESENTÉES :
Mme MILETTO Michèle donne son pouvoir à Mme GICQUEL Claudine.
Mme LE GARREC Julie donne son pouvoir à Mme MOUELO Valérie.
Mme GUÉGAN Manon donne son pouvoir à M. GUILLARD André.

ÉTAIT ABSENTE :
Mme NOGUES Christelle.

Mme GICQUEL Claudine a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est parfois nécessaire de pallier à des absences ponctuelles et qu'il convient de remplacer des agents de manières inopinés afin de faire fonctionner les services.

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)